

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE TARIFAIRES 2012-2013

La Régie de l'énergie (la **Régie**) tiendra une audience publique pour étudier la demande d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le **Distributeur**) relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2012-2013 (dossier **R-3776-2011**). La demande du Distributeur ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca et à son Centre de documentation au 800, place Victoria, 2^e étage, bureau 2.55, à Montréal.

LA DEMANDE

Pour l'année 2012-2013, le Distributeur propose une augmentation de tarifs de 1,7 %. Les principaux enjeux du présent dossier se retrouvent à la section 2.4 de la décision D-2011-119.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2011-119, toute personne désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention et, le cas échéant, de budget de participation doivent être transmis à la Régie et au Distributeur au plus tard le **29 août 2011 à 12 h** et doivent contenir les informations mentionnées dans la décision procédurale D-2011-119 et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie et à son Centre de documentation.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, place Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 